



BULLETIN D'INSCRIPTION BROCANTE
DIMANCHE 6 septembre 2026. De 6h à 18h00.
Digue Jules Noiret cotés : habitations et côté mer,
Rue du commandant Destouches : habitants en priorité

- ☐ Je réside dans l'une des rues occupées par la brocante
- ☐ Je ne réside pas dans l'une des rues occupées par la brocante.

Renseignements obligatoires – Une fiche complétée, datée et signée par exposant.
(Tout formulaire incomplet ne sera pas pris en compte)

Je soussigné(e) Nom.....Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse de résidence complète.....

Email (reçu de paiement envoyé par mail)

☎.....

Numéro de votre pièce d'identité..... Date d'expiration

Délivré(e) le..... Par

Joindre une copie de la pièce d'identité (avec photo).

	Tarifs	Longueur en mètres linéaires	Je règle
Longueur mini. de base de stand : 4 m pour 10€ (Pour information : profondeur max. 2m20)	4 mètres minimum : 10€ + Ajouter 5 € par segment de 2 mètres supplémentaires.	4 mètres d'exposition (de base minimum) + (nombre de segments de 2 mètres supplémentaires) Soit un total de : Mètres	10 euros pour les 4m de base + X 5 euros par segment de 2m supplémentaires. Soit un total de : Euros
Longueur minimum à réserver par véhicule : 4 mètres linéaire. (Pour information : profondeur max. 2m20)	Si le/s véhicule/s fait/ont plus de 4m, ajouter le nombre de mètres nécessaires supplémentaires.	Nombre de véhicules de 4m max : + Nombre de mètres nécessaires en plus pour le stationnement (par segment de 2m.)	10 euros par véhicule de 4m + 5 euros par segment 2m supplémentaires. Soit un total de : Euros.
		Total expo + stationnement véhicule/s inclus/s :	 Euros

Déclaration sur l'honneur en application des articles L310-2 du Code du Commerce et R321-7 du Code Pénal

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être assujetti à la taxe professionnelle
- Ne pas avoir participé à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile
- Être vendeur occasionnel d'objets personnels dont vous êtes en mesure de fournir la liste à toute autorité requérante et dont vous certifiez la provenance non frauduleuse
- Ne pas procéder à des opérations d'achat et de revente considérées comme commerciales
- Avoir pris connaissance des dispositions du règlement général de cette manifestation.

Fait à..... Le..... Signature :

Pièces à fournir obligatoirement

Pour les particuliers :

- Attestation sur l'honneur datée et signée,
- Copie d'une pièce d'identité avec photo : carte d'identité ou passeport,
- **Règlement par chèque à l'ordre de Régie Animation Culture le Crotoy.**

Pour les professionnels :

- Se rapprocher des organisateurs au : 03 22 31 02 98 ou evenements@villeducrotoy.fr.
- Les foodtrucks et commerçants alimentaires ne sont pas admis.

Modalités :

- ✓ **Inscriptions jusqu'au mercredi 26 août, 17h. Pas de réservation après cette date.**
- ✓ Bulletin à remplir, puis à déposer dans l'urne du hall de la mairie,
Ou à retourner par voie postale à : Mairie du Crotoy Service Animation - 12 rue du Général Leclerc – 80550 Le Crotoy. Ou par mail : evenements@villeducrotoy.fr
- ✓ Pas d'inscription par téléphone.
- ✓ Les bulletins incomplets ou/et non accompagnés du règlement (espèces ou chèque) ne seront pas pris en compte.
- ✓ Les emplacements seront consultables à partir du vendredi 4 septembre 2026 sur le site internet : www.villeducrotoy.fr

A NOTER :

- ✓ La vente d'objets ou de vêtements neufs est exclue, tout comme la vente d'armes et d'animaux,
- ✓ Si vous prévoyez de conserver un ou des véhicules sur votre emplacement, prévoyez de réserver la longueur de stationnement en plus de la longueur d'exposition.

LE STATIONNEMENT SE FAIT UNIQUEMENT DANS LE PROLONGEMENT DE L'EMPLACEMENT D'EXPOSITION. PENSEZ A BIEN PRENDRE EN COMPTE LA LONGUEUR DE CHAQUE VEHICULE QUE VOUS SOUHAITEZ CONSERVER SUR LE STAND, ET L'AJOUTER A LA LONGUEUR D'EXPOSITION NECESSAIRE.

Pour information, **la profondeur maximale autorisée de chaque stand est de 2.20m** depuis la façade ou clôture de chaque propriété, ce notamment afin d'optimiser la fluidité de circulation du public et l'accès des moyens de secours éventuels.

- ✓ Les installations des exposants inscrits ont lieu entre 6h et 8h, après 8h les emplacements vides sont réattribués. Les exposants non-inscrits se verront proposer un emplacement UNIQUEMENT après 8h et à l'endroit indiqué par l'un des placiers.
- ✓ Les résidents des rues concernées qui seront d'office installés au pied de leur habitation (*sauf demande contraire mentionnée sur le bulletin*). Ces mêmes riverains peuvent avoir l'assurance de réserver l'ensemble du linéaire de leur façade ou clôture, mais **en cas de besoin d'un emplacement plus long le débordement ne sera garanti qu'en fonction de l'occupation des façades voisines** par leur(s) propriétaire(s). Enfin, s'il n'a pas été opéré de réservation dans la limite des dates d'inscription, les riverains n'auront pas l'assurance de pouvoir s'installer devant chez eux,
- ✓ Les non-résidents des rues concernées par la brocante seront placés selon les disponibilités et la configuration de chaque rue. Les éventuels ajouts au bulletin d'inscription relèvent au mieux d'indication, mais ne garantissent en rien l'assurance ou l'obligation d'en respecter les demandes,
- ✓ Pour avoir **la garantie d'exposer les uns à côté des autres, prévoyez une réservation groupée.** Dans ce cas : merci de bien lister l'ensemble des noms des différents exposants, joindre les références de la carte d'identité de chacun d'entre eux, et la déclaration sur l'honneur datée et signée. La longueur totale (incluant les véhicules), et le(s) règlement(s) inhérent(s) au linéaire total réservé.
Attention : les réservations non groupées n'auront pas l'assurance de se trouver les unes à côté des autres.
- ✓ Le règlement de l'emplacement (en espèces ou en chèque à l'ordre de régie animation culture le Crotoy) est à fournir obligatoirement à la réservation. **Aucun encaissement ne sera effectué avant la manifestation, et en cas d'annulation de la part de l'organisateur.**